

ARRÊTÉ N° 23-150

PORTANT COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE POUR LES ELECTIONS DES REPRESENTANTS AUX CONSEILS DE L'UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE (UFR) DE DROIT, DE L'INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'EDUCATION (INSPE), DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES (IEP) ET DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

- *Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-1 à L. 712-6-1, L. 719-1 et suivants relatifs aux conditions d'exercice du droit de suffrage, composition des collèges électoraux ainsi que les articles L. 711-1 et suivants ;*
- *Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;*
- *Vu le décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts ;*
- *Vu le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;*
- *Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique d'Etat ;*
- *Vu la délibération de la CNIL n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet ;*
- *Vu les statuts de l'unité de formation et de recherche (UFR) du Droit, de l'INSPE de l'académie de Versailles, de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Saint-Germain-en-Laye et de CY Cergy Paris Université ;*
- *Vu l'arrêté n° 23-134 portant convocation des électeurs pour les élections des représentants aux conseils de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) de Droit, de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) et du Conseil d'Etablissement ;*
- *Vu les circulaires du 12 octobre 2023 du président de CY Cergy Paris Université relatives aux élections des représentants aux conseils de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) de Droit, de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) et du Conseil d'Etablissement ;*

*Considérant que le président fixe la composition des bureaux de vote,
Considérant que la répartition des clés de chiffrage entre les délégués de liste fera l'objet d'un tirage au sort en amont de la réunion de scellement, en date du 20 novembre 2023,*

LE PRESIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ
ARRÊTE

Article 1 – Composition des bureaux de vote

Les bureaux de vote électroniques sont composés comme suit :

- Présidente : Mme Fanny BEREHOUC ;
- Secrétaire : M. Mohamed-Karim CHEBBI ;
- Les délégués des listes candidates aux scrutins concernés.

Le bureau de vote centralisateur compétent pour l'ensemble des quatre scrutins est composé comme suit :

- Présidente : Mme Fanny BEREHOUC ;
- Secrétaire : M. Mohamed-Karim CHEBBI ;
- Tous les délégués des listes candidates (cf. annexe 1).

Article 2 – Répartition des clés de chiffrement

Les trois clés de chiffrement électronique sont attribuées aux personnes suivantes :

- Présidente : Mme Fanny BEREHOUC ;
- Les deux délégués des listes candidates tirés au sort.

Article 3 – Dispositions diverses

La directrice générale des services, et les directeurs des composantes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des tiers, par voie de publication sur les sites intranet et internet de CY Cergy Paris Université ainsi que par voie d'affichage sur les panneaux réglementaires de la direction générale, enregistré et classé au registre des actes de l'université.

Cergy, le 14 novembre 2023

Le président de CY Cergy
Paris Université



Laurent GATINEAU

Transmis le : 15 novembre 2023

Publié le : 15 novembre 2023

ANNEXE 1 : LES DELEGUES DES LISTES CANDIDATES

Élections au conseil de l'INSPÉ de l'Académie de Versailles - Scrutin des 21, 22 et 23 novembre 2023

Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés

Liste n°1 « Pour une INSPE partenariale » : Mme Agnès Leroux

Liste n° 2 « « Inespérée », la liste de l'Inspé » : M. Laurent Alexandre

Collège B : Maîtres de conférences et personnels assimilés

Liste n° 1 « Pour une INSPE partenariale » : Mme Guislaine Refregier

Liste n° 2 « « Inespérée », la liste de l'Inspé » : M. Laurent Alexandre

Liste n° 3 « Liste non inscrite – indépendante » : M. Patrice Gourdet

Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur

Liste n° 1 « Pour une INSPE partenariale » : M. François Naphle

Liste n° 2 « « Inespérée », la liste de l'Inspé » : M. Laurent Alexandre

Liste n° 3 « Avenir de nos formations » : M. Philippe Roiné

Collège D : Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre

Liste n° 1 « Pour une INSPE partenariale » : Mme Karelle Sacotte

Liste n° 2 « FA-FI » : M. Matthieu Cadot

Collège E : BIATSS

Liste n° 1 « Sans étiquette » : Mme Audrey Lemeur

Liste n° 2 « « Inespérée », la liste de l'Inspé » : M. Laurent Alexandre

Collège F : Usagers

Liste n° 1 « FSU » : Mme Pauline Imbert